

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****01 OCT. 2025****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles****Réservé
au
Moniteur
belge**

Obligatoire de remplir :

**N° d'entreprise : 1011 876 284****Nom****(en entier) : Akatsa****(en abrégé) :****Forme légale : SRL****Adresse complète du siège : Avenue Louise 54, 1050 Bruxelles - Région de Bruxelles-Capitale - Belgique****Objet de l'acte : Transfert siège social**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 26/09/2025.

Le 26 septembre 2025, une assemblée générale spéciale de la Société à Responsabilité Limitée Akatsa a eu lieu au siège social.

L'administrateur de la SRL Akatsa rapporte les décisions précises par l'assemblée générale spéciale.

L'assemblée générale spéciale décide de changer le siège social de l'entreprise. Celui-ci sera transféré de Avenue Louise 54, 1050 Bruxelles – Région de Bruxelles capital, vers Avenue Louise 367, 1050 Bruxelles – Région de Bruxelles Capital

L'ensemble des points mis à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00. Le présent procès-verbal a été rédigé, date et lieu comme mentionnés ci-dessus et signé par le président.

Il a également été donné mandat au cabinet d'experts-comptables, Fiscalife, afin de publier la présente décision aux Annexes du Moniteur Belge.

Fait à Bruxelles, le 26/09/2025**Othman Al Kabir
Expert-Comptable**

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 08/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).